



Arrêté du **- 9 AVR. 2021**

**portant inscription au titre des monuments historiques,
du pavillon de l'école de médecine navale, de l'hôpital de la Marine
à ROCHEFORT (Charente-Maritime)**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU l'arrêté en date du 14 septembre 1965, portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôpital maritime à ROCHEFORT (Charente-Maritime) ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) entendue en sa séance du 8 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'hôpital de la Marine, pavillon de l'école de médecine navale à ROCHEFORT (Charente-Maritime) présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son intérêt historique et architectural ;

ARRÊTE

Article premier : Est inscrit, en totalité, au titre des monuments historiques, le pavillon de l'école de médecine navale, dans l'hôpital de la Marine à ROCHEFORT (Charente-Maritime), situé sur la parcelle :

- n° 558 d'une contenance de 11a 57ca, figurant au cadastre de la commune, section AY ;
et appartenant à l'État, Ministère de la Défense, identifié sous le numéro SIREN 110 090 016 ;
celui-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;

Article 2 : Le présent arrêté complète l'arrêté en date du 23 mars 1982 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, aux propriétaires et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Bordeaux, le

9 AVR. 2021

La préfète de région

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE